

Fiche technique des risques pour Marcoing (59)



Les organismes pour vos démarches d'urbanisme

Suivant votre projet d'urbanisme, il vous est possible de vous adresser à divers organismes et administrations publics pour la délivrance de permis de construire, la consultation de documents locaux d'urbanisme applicables à la commune : PLU, POS, carte communale, plans de prévention des risques...

Conseil régional

✉ Conseil régional - Hauts-de-France
151 avenue du Président-Hoover
59000 Lille

☎ 03 74 27 00 00
@ <http://www.hautsdefrance.fr>

Mairie

✉ Mairie - Marcoing
Place du Général-de-Gaulle
59159 Marcoing

☎ 03 27 82 23 00
✉ mairiedemarcoing@orange.fr
@ <http://www.marcoing.fr>

Préfecture

✉ Préfecture - Nord
CS 20003
12, rue Jean-Sans-Peur
59039 Lille Cedex

☎ 03 20 30 59 59
☎ +33 3 20 57 08 02
✉ <http://www.nord.gouv.fr/Contactez-nous>
@ <http://www.nord.gouv.fr>

Sous-préfecture

✉ Sous-préfecture - Cambrai
CS 40393
3, place Fénélon
59407 Cambrai Cedex

☎ 03 27 72 59 59
☎ +33 3 27 78 11 00
✉ sousprefecture.cambrai@nord.pref.gouv.fr
@ <http://www.nord.gouv.fr>

Ce document n'a qu'une **valeur informative** et **ne peut pas être considéré comme un document opposable**. Les seuls documents officiels sont les dossiers et plans papiers déposés en préfecture ou dans l'administration équivalente.



Les risques naturels à Marcoing

La connaissance des risques naturels ou industriels pesant sur une commune a un intérêt de sécurité et de salubrité publiques. En outre, lors d'une vente immobilière, le vendeur est tenu de remettre à l'acheteur un ERP (état des risques et pollutions), un document listant les risques naturels, miniers et/ou technologiques, les périmètres à risque qui concerneraient le logement ou encore faisant mention de la nécessité de travaux en raison des risques auxquels il est exposé.



Inondation



Mouvement de terrain



Transport de marchandises dangereuses



Engins de guerre



Risque sismique

La commune de Marcoing se trouve dans une zone sismique de **niveau 3**, nous considérons cela en tant que **risque sismique modéré**.

Les différentes zones sont les suivantes : la zone 1 à sismicité très faible sans prescription spécifique pour les constructions dites "à risque normal". Les zones 2 à 5 (aléa sismique faible, modéré, moyen ou fort) où des règles de constructions parasismiques s'appliquent aux bâtiments dits "à risque normal"



Risque mэрule

Le diagnostic concernant la mэрule, champignon lignivore n'est pas obligatoire pour la vente d'un bien immobilier hormis dans 20 communes du Finistère. Cependant, il est préférable d'être particulièrement vigilant car des chantiers de champignons lignivores existent dans de nombreuses communes partout en France, en particulier dans le Finistère ou à Paris.

Pour se prémunir autant que possible d'éventuelles nuisances dues aux mэрules lors de la construction du logement, il convient de respecter certaines règles comme l'utilisation des bois secs, le fait d'éviter autant que possible le **contact direct entre le bois et le sol**, de s'assurer de l'étanchéité des façades et toitures, de prévoir des aérations en sous-sol.



Risque radon

La commune de Marcoing se trouve dans une zone de **concentration de radon de 1**, ce qui est considéré comme **faible**.

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration du radium et de l'uranium, deux éléments présents dans le sol et les

Ce document n'a qu'une valeur informative et ne peut pas être considéré comme un document opposable. Les seuls documents officiels sont les dossiers et plans papiers déposés en préfecture ou dans l'administration équivalente.

Fiche technique des risques pour Marcoing (59)

roches. C'est pourquoi l'ISRN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), a classé les communes françaises en fonction de leur potentiel radon : 1, 2 ou 3.

Inhalé régulièrement et sur le long terme, le radon est un facteur d'apparition du cancer du poumon. A partir des sols essentiellement ce gaz peut s'infiltrer dans les habitations par le passage des canalisations, les vides sanitaires, les caves, etc.



Risque inondation

Depuis 1992, une typologie des inondations a été retenue en France. Celle-ci liste plusieurs natures d'inondation :

- L'inondation de plaine, due à la crue d'un cours d'eau
- L'inondation de remontée de nappe phréatique
- La crue torrentielle, liée à de violentes averses
- L'inondation par ruissellement pluvial urbain, suite à des précipitations importantes
- La submersion marine (élévation du niveau de la mer)



Zones inondables

Aucune donnée concernant les zones inondables

En plus du risque sismique, minime pour la grande majorité du territoire français, il convient de considérer les risques majeurs d'inondation qui concernent essentiellement les zones à proximité des cours d'eau.

En effet, d'après l'évaluation préliminaire des risques d'inondation (EPRI) de 2011, le **risque d'inondation** extrême concerne plus de 17 millions de personnes en France. On compte ainsi 122 territoires à risques importants d'inondation (111 en métropole, 11 dans les DOM).

*Ce document n'a qu'une **valeur informative** et **ne peut pas être considéré comme un document opposable**. Les seuls documents officiels sont les dossiers et plans papiers déposés en préfecture ou dans l'administration équivalente.*

Fiche technique des risques pour Marcoing (59)



Zones concernées par le plan PAPI

Les plans PAPI (programmes d'actions de prévention des inondations), mis en place depuis 2002, promeuvent une gestion globale des risques d'inondation pour un bassin de risque donné pour limiter leurs effets sur les biens, les personnes, l'économie et l'environnement. Ces programmes sont élaborés dans le cadre d'une collaboration entre les collectivités locales et l'État.



Les catastrophes naturelles recensées à Marcoing

Les données conservées par la CCR (Caisse centrale de réassurance) consigne, depuis 1982 pour les communes de France métropolitaine et 1990 pour les communes d'outre-mer, les arrêtés de catastrophes naturelles : inondations, séismes, tsunamis, éruptions volcaniques, glissements de terrain, etc.

Sécheresse (Survenu entre le 01/04/2017 et le 31/12/2017)
Reconnu catastrophe naturelle depuis le **18/09/2018**

Mouvement de Terrain (Survenu entre le 25/12/1999 et le 29/12/1999)
Reconnu catastrophe naturelle depuis le **29/12/1999**

Inondations et/ou Coulées de Boue (Survenu entre le 25/12/1999 et le 29/12/1999)
Reconnu catastrophe naturelle depuis le **29/12/1999**

Inondations et/ou Coulées de Boue (Survenu le 11/09/2008)
Reconnu catastrophe naturelle depuis le **05/11/2008**



L'occupation des sols à Marcoing

La répartition de l'occupation des sols indiquée ci-dessous est issu de la base de données géographiques CORINE Land Cover (CLC). Il s'agit d'un inventaire biophysique de l'occupation des terres et de son évolution au niveau européen (39 pays) mais les données française proviennent du Service de la donnée et des études statistiques du ministère chargé de l'écologie ainsi que, depuis 2018, l'Institut national de l'information géographique et forestière.

Zones urbanisées : 125ha, soit 8%.

Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication : 0,35ha, soit 0,02%.

Terres arables : 1200ha, soit 79%.

Prairies : 64ha, soit 4%.

Zones agricoles hétérogènes : 31ha, soit 2%.

Forêts : 93ha, soit 6%.

Ce document n'a qu'une valeur informative et ne peut pas être considéré comme un document opposable. Les seuls documents officiels sont les dossiers et plans papiers déposés en préfecture ou dans l'administration équivalente.